

**Mémoire déposé
dans le cadre du
projet de loi n° 86,
Loi visant à assurer
la pérennité du
territoire agricole
et sa vitalité**

Présenté à la
Commission de
l'aménagement du territoire

Par L'Association de l'Agrotourisme et
du Tourisme Gourmand du Québec et
la Société du réseau ÉCONOMUSÉE®

Janvier 2025

INTRODUCTION

L'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec et la Société du réseau ÉCONOMUSÉE® sont heureux de déposer un mémoire dans le cadre des travaux de la Commission de l'aménagement du territoire à la suite de leur présentation faite à la Commission de l'aménagement du territoire, le 28 janvier 2025. Madame Odette Chaput, directrice générale de l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec, madame Émilie Gaudreault, productrice agricole, propriétaire de Délices du Lac Saint-Jean, présidente de la Société du réseau ÉCONOMUSÉE® et membre du conseil d'administration de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et monsieur Carl-Éric Guertin, directeur général de la Société du réseau ÉCONOMUSÉE®, les deux associations touristiques sectorielles, étaient présentes pour déposer à la Commission leur point de vue sur le projet de loi 86.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'AGROTOURISME ET DU TOURISME GOURMAND

L'Association a pour mission de défendre les intérêts de son secteur d'activité, de représenter, de développer et de promouvoir le secteur, tout en accompagnant les entreprises dans leur professionnalisation et dans le développement de la qualité de leur offre et de leur expérience gourmande. Connue sous sa marque promotionnelle Terroir et Saveurs du Québec, l'Association regroupe au sein de son réseau, des producteurs agrotouristiques, des artisans-transformateurs, des restaurateurs/chefs et aubergistes qui offrent des services et activités en agrotourisme et en tourisme gourmand, et ce à travers les différentes régions du Québec. Elle copréside la coordination et la mise en œuvre de la *Stratégie du tourisme gourmand au Québec 2024-29*.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU RÉSEAU ÉCONOMUSÉE®

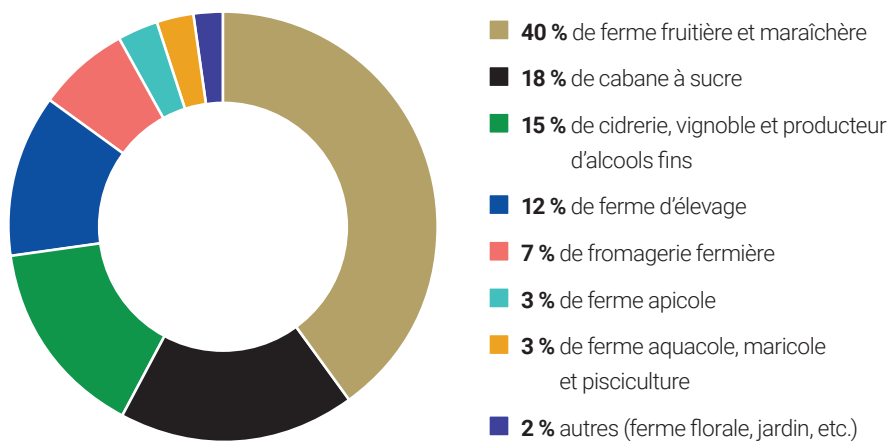
La Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ) est devenue une organisation internationale à but non lucratif créée en 1992 et basée dans la ville de Québec au Canada. Elle est aussi la propriétaire et la promotrice du concept ÉCONOMUSÉE® et de ses cinq autres concepts vivant sous sa marque expérience Artisans à l'œuvre. La SRÉ travaille avec un réseau de partenaires qui partagent tous les mêmes objectifs, soit la préservation, la perpétuation et la promotion de certains éléments du patrimoine immatériel tels que les connaissances et les savoir-faire transmis de génération en génération. Elle s'inscrit dans la volonté d'occuper de façon dynamique les territoires et développer de façon durable les régions. La SRÉ soutient la pérennité des artisans-entrepreneurs ou organisations porteurs de savoir-faire par l'accompagnement entrepreneurial et l'implantation de concepts permettant l'accroissement de leur attractivité et la génération de revenus. Enfin, par sa mission et la nature de ses entreprises membres, la SRÉ est fière de contribuer au tourisme responsable et durable. Elle copréside elle aussi la coordination et la mise en œuvre de la *Stratégie du tourisme gourmand au Québec 2024-2029*.

À PROPOS DU SECTEUR DE L'AGROTOURISME AU QUÉBEC

Au Québec, l'on dénombre plus de 1 400 producteurs agrotouristiques de fermes fruitières, d'élevage, de vignobles, de cidreries, de fromageries, de cabanes à sucre et bien d'autres, offrant des visites, des activités d'interprétation à la ferme, de la restauration et de la vente de produits.

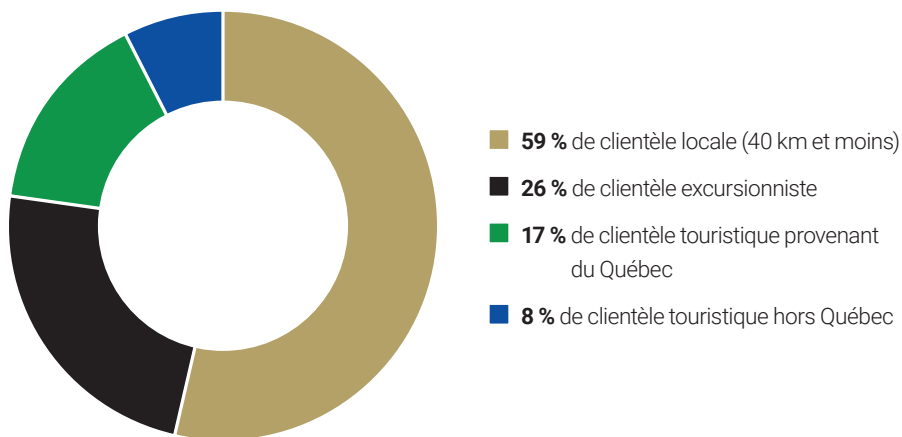
Selon l'Étude sur les retombées socio-économiques de l'agrotourisme, de janvier 2023, on comptait plus de 1 400 producteurs agrotouristiques ayant enregistré un achalandage global de plus de 27,4 M de visites personnes et créant plus de 15 000 emplois directs et indirects. À cela s'ajoute une valeur de 433,3 M\$ en retombées économiques sur le PIB et des revenus additionnels de 106,4 M\$ pour les gouvernements provinciaux et fédéraux.

Le secteur de l'agrotourisme se compose d'une diversité de producteurs agricoles représentés ainsi :



Près de 70 % de l'activité agrotouristique est concentrée dans cinq régions du Québec : Montérégie, Laurentides, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Centre-du-Québec.

Les clientèles des entreprises agrotouristiques sont principalement composées à :



L'agrotourisme se définit comme étant une activité touristique complémentaire à l'agriculture qui est exercée sur une exploitation agricole et qui met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes afin de leur permettre de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. De cette définition, les différents types d'activités et services qui en découlent se détaillent ainsi :

- Des visites de lieux de transformation de produits de consommation ;
- Des visites guidées, autoguidées ou libres à la ferme ;
- Des sentiers de randonnée et des activités d'interprétation dans les champs ;
- Des activités de dégustation animée (produits alimentaires et boissons) ;
- Des activités récréatives et éducatives (labyrinthe dans les champs, des participations à des activités à la ferme comme la cueillette des œufs, la tonte des animaux, les vendanges, l'autocueillette) ;
- Des hébergements en gîte touristique, en résidence de tourisme ou dans un lieu plus ludique (Ex. : yourte) ;
- Une offre de restauration aux saveurs des produits de la ferme, locales et régionales (repas à la ferme et repas dans une cabane à sucre) ;
- Des ateliers culinaires ou d'apprentissage, des rencontres avec des artisans, des chefs ;
- Des kiosques ou boutiques de ventes de produits ;
- De l'accueil pour des groupes (enfants, scolaires, groupes par autobus) ;
- Des services comme des aires de pique-nique, des stationnements pour des véhicules récréatifs (sans service).

L'agrotourisme est donc un levier extraordinaire pour faire briller le savoir-faire des producteurs agricoles du Québec. En plus de favoriser l'économie locale, il permet aux consommateurs d'ici et d'ailleurs, de vivre une expérience distinctive qui met en valeur nos territoires et nos entrepreneurs passionnés du terroir québécois.

De plus, l'agrotourisme est une filière à haut potentiel touristique identifiée par le ministère du Tourisme et il s'agit d'ailleurs, de la deuxième raison évoquée par les touristes internationaux pour visiter le Québec et découvrir nos produits d'ici. En plus, le ministère du Tourisme a ciblé l'agrotourisme et le tourisme gourmand comme filière prioritaire dans sa Stratégie de croissance durable en cours d'élaboration et qui doit être dévoilée au printemps prochain. Ces facteurs d'attraction sont forts importants et d'un point de vue économique rejoignent parfaitement les objectifs gouvernementaux.

ÉLÉMENTS FAVORABLES

D'entrée de jeu, nous voyons d'un très bon œil, les démarches de modernisation de la LPTAA, modifications qui répondent mieux à la réalité 2025 des 1 400 producteurs agrotouristiques, présents dans les différentes régions du Québec.

Le projet de loi 86 visant à favoriser le dynamisme des activités agricoles et leur pérennité, précise plus spécifiquement quatre dispositions que l'on appuie favorablement soit :

- **L'article 48 :** qui ajoute un critère décisionnel à la CPTAQ, reconnaissant l'apport des activités agrotouristiques à la viabilité de l'exploitation agricole par la mise en valeur de ses produits agricoles ou le développement du secteur agricole
- **L'article 20 :** qui vient inscrire la définition de l'agrotourisme afin qu'elle s'applique à l'ensemble de la loi
- **L'article 24 :** qui prévoit une durée minimale d'autorisation de 10 ans pour les projets d'agrotourisme, afin de favoriser la rentabilité des investissements réalisés par les producteurs
- **L'article 69 :** qui prévoit une disposition habilitante permettant par règlements (sans autorisation de la CPTAQ), la réalisation de projets, la mutualisation d'activités de conditionnement, d'entreposage, de transformation ou de vente de produits agricoles sur la ferme.

De notre point de vue, l'ajout de la définition de l'agrotourisme dans la loi et le pouvoir habilitant donne d'excellentes balises pour faciliter le travail de la CPTAQ. Par ces ajouts, nous croyons que cela diminuera les contraintes et créera un environnement d'affaires propice au développement des activités agrotouristiques.

Beaucoup d'éléments positifs sont donc ressortis dans la révision du projet de loi permettant ainsi d'aider les fermes dans leur développement. Important de mentionner ici que l'agrotourisme se veut une extension des activités agricoles, qui appuie l'agriculture de proximité, permettant ainsi une diversification des revenus des producteurs, assurant la vitalité de la ferme et sa pérennité. Ajoutons que ces aspects favorisent la relève agricole et contribuent à la vitalité des territoires.

Considérant que l'agrotourisme est considéré, à juste titre, comme une activité complémentaire à l'agriculture puisque seuls les producteurs agricoles peuvent l'exercer ; il permet une diversification de l'agriculture et il constitue une activité économique avec d'excellentes perspectives de développement pour l'ensemble des régions du Québec. En ce sens, des conditions favorables sont nécessaires pour soutenir le développement de certaines activités agrotouristiques permettant ainsi à un producteur agricole de se développer d'un point de vue économique. Nos producteurs qui accueillent à la ferme sont de véritables entrepreneurs qui mettent en valeur les potentiels de développement de leur ferme et d'un territoire, on souhaite donc que le Règlement qui suivra facilitera l'acceptation de projets agrotouristiques dans le respect du territoire agricole.

L'agrotourisme est la plus belle vitrine, le meilleur contact qui soit, pour faire connaître à la population québécoise et aux touristes, les producteurs, leur production, leurs savoir-faire, leurs produits, notre patrimoine et notre identité culinaire tout en favorisant l'achat local et en dynamisant le territoire. Le sondage réalisé en 2024 par la firme *Segma Recherche* sur l'Opinion et la perception des québécois sur les territoires et les activités agricoles¹, et dont un des objectifs était de connaître le niveau de connaissance et l'intérêt envers le secteur agricole au Québec, met en relief que 80 % des répondants ont mentionné n'avoir aucune connaissance, une connaissance très ou plutôt faible du milieu agricole. Toujours dans ce même sondage, la piste de solution la plus importante pour assurer la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles, avancé par les répondants c'est *Encourager l'achat et la consommation de produits locaux* avec 62 %.

Par ailleurs, il est important de rappeler que : « Le Québec compte 6 128 exploitations agricoles, soit 21 % du total, vendent au moins partiellement sa production directement aux consommateurs. Celle-ci comprend principalement les ventes réalisées directement à la ferme (62 %), celles faites dans un marché public (17 %) et celles issues de ce que l'on appelle "l'agriculture soutenue par la communauté" (ex. : paniers de légumes hebdomadaires) (6 %) »².

1 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/consultation-publique/Presentation_Sigma_Sondage_MAPAQ.pdf

2 Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain. Fascicule 2 : Les activités agricoles. p. 22

PROPOSITIONS POUR DES CONDITIONS FAVORABLES

POUR LE PROJET DE LOI 86

Nous croyons qu'il s'agit d'un non-sens que les activités agrotouristiques soient identifiées comme étant des usages non agricoles. Nous croyons que si l'agrotourisme l'était, il y aurait moins de demandes d'autorisation permettant ainsi à la CPTAQ de se concentrer et prioriser les enjeux nuisant considérablement à la protection de notre territoire agricole. Par ailleurs, le fait de ne pas inclure le revenu généré par les activités agrotouristiques à même le revenu agricole devient un enjeu majeur pour les producteurs agricoles pour accéder à des leviers financiers permettant de se diversifier et d'innover.

POUR LE PROJET DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Si on a une amélioration supplémentaire à proposer, c'est celle qui permettra à la CPTAQ d'avoir une plus grande marge de manœuvre et plus de flexibilité de la part des commissaires pour approuver des activités considérées comme étant des usages non agricoles. On ne parle pas ici développement industriel ni de glissades d'eau, on parle d'activités ou de services en lien avec l'agriculture (transformation, hébergement, restauration, vente de produits, visites, interprétation, etc.).

Nous souhaitons donc que les commissaires puissent avoir tous les outils nécessaires pour bien analyser l'impact de l'ajout d'activités qui sont intimement liées à la viabilité de la ferme. Qu'est-ce qu'on préfère, des labyrinthes dans les champs qui attirent et sensibilisent les visiteurs aux activités agricoles ou tout simplement pas de ferme parce que les revenus tirés de ces activités agrotouristiques et la vente de produits permettent de générer des revenus complémentaires contribuant ainsi à la pérennité des entreprises agricoles.

Malgré que le projet de Loi 86 apporte plus d'éclaircissements, nous souhaitons que le projet de modifications réglementaires, qui sera déposé dans les prochains mois, facilite davantage le travail que fait la CPTAQ. Bien que le pouvoir habilitant donne des balises, les activités agricoles, pour que ça existe, ça leur prend davantage d'oxygène pour se développer et favoriser des investissements car malgré ces mesures d'allègement, certaines contraintes à la réalisation d'activités agricoles de proximité persistent. En terminant, nous espérons vivement que le projet de règlement comportera de nouveaux allègements et apportera des solutions à nos préoccupations.

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE

Afin de coexister dans le respect et l'harmonie avec les activités agricoles et rurales, nous recommandons également que des présentations et des documents sur les retombées de l'agrotourisme et les impacts positifs que génèrent les activités agrotouristiques pour un producteur, soient développés dans le but de mieux sensibiliser l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, les représentants municipaux et autres intervenants du secteur agricole.

CONCLUSION

Protéger la mission de la terre agricole est essentiel, mais nous sommes d'avis qu'il y a moyen de simplifier et faciliter le processus pour permettre la réalisation d'activités qui ont peu ou pas d'impact sur l'activité agricole. La mise en valeur du territoire et de ses ressources de manière responsable et durable peut contribuer à la conscientisation de la population sur la nécessité de protéger ceux-ci. L'agrotourisme doit être considéré comme un moyen pour atteindre ces objectifs.

La mise en valeur du territoire et de ses ressources de manière responsable et durable peut contribuer à la conscientisation de la population sur la nécessité de protéger ceux-ci. Le tourisme doit être considéré comme un moyen pour atteindre ces objectifs. L'industrie agrotouristique suivra de près l'évolution des démarches du MAPAQ et souhaite collaborer aux prochaines étapes afin de participer à la mise en place d'un système d'autorisation moderne et ajusté aux activités des entreprises.

Documents de référence :

- Étude sur les retombées socio-économiques et touristiques de l'agrotourisme et du tourisme gourmand au Québec
- Segma Recherche sur l'Opinion et la perception des québécois sur les territoires et les activités agricoles

TERROIR ET SAVEURS DU QUÉBEC

ASSOCIATION DE L'AGROTOUTRISME ET
DU TOURISME GOURMAND DU QUÉBEC

7665, boul. Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

514 252-3138

info@terroiretsaveurs.com

terroiretsaveurs.com

S R É | SOCIÉTÉ DU
RÉSEAU
ÉCONOMUSÉE®

905, de Nemours, bureau 220
Québec (Québec) G1H 6Z5

418 694-4466

info@economusees.com

artisansaloeuvre.com